

Note de synthèse

Consécutivement aux travaux de construction de la salle Li Vî Cwarèm, la cour de l'école maternelle de Corswarem a été déplacée et sa superficie considérablement réduite. De plus, le revêtement du sol est parsemé de gros cailloux (voir photos) qui occasionnent des chutes et provoquent des blessures aux enfants.

Interrogé à plusieurs reprises, les réponses évasives, irréalistes, dépassées, non fiables reçues du collège communal donnent à voir son incapacité à produire un calendrier de fin de chantier actualisé et réaliste. De surcroît, dans une lettre adressée aux parents des élèves de l'école de Corswarem le 11.01.2021, le collège fait explicitement aveu de cette incapacité à prévoir la durée restant encore à courir jusqu'à l'achèvement du chantier, puisqu'il y écrit : « *la fin des travaux de la nouvelle cour de récréation est difficilement prévisible [sic]. Nous l'espérons [sic.] dans les prochains mois* ».

Comme le collège l'a écrit dans sa lettre aux parents, et comme l'atteste l'état du chantier, l'achèvement des travaux n'est pas attendu avant plusieurs mois.

Par ailleurs, dans ce même courrier du 11.01.2021, le collège communal fait également aveu d'impuissance à trouver une solution à la problématique de la dangerosité de la cour de l'école pour les enfants. En effet, le collège y écrit : « *Soyez assurés que le Collège recherche, depuis un moment, des possibilités pour améliorer le quotidien des petits élèves et des adultes [...] force nous est de constater que les nombreuses solutions envisagées doivent être rejetées car imparfaites pour de multiples raisons* » (lettre du collège aux parents du 11.01.2021). Le collège annexe un tableau, y listant les solutions envisagées et les raisons de leur supposée impraticabilité.

Dans ces conditions, vu la durée estimée à plusieurs mois encore à courir avant un retour à la normale, vu la précarité et la dangerosité de la situation pour les enfants de l'école, et vu l'incapacité du collège à dégager une solution rapide à cette problématique de dangerosité de la cour de l'école, il est proposé au conseil de charger le collège communal d'installer, en urgence, un tapis en feutre sur tout ou partie de la cour de récréation. La superficie à couvrir devra être concertée avec le corps enseignant et la direction de l'école.

Un dispositif de cette nature est utilisé chaque année à la Foire d'octobre de Liège. Il est fixé pour partie dans un sol en dur (béton). Il permet de gommer les aspérités du sol et d'amortir les chutes. Durant les six semaines que dure la foire, le tapis résiste à l'usure des dizaines de milliers de personnes qui le foulent. Un tapis de cette nature devrait donc pouvoir résister à l'usage bien plus léger que constituent les jeux des enfants de l'école de Corswarem.

De plus, un tapis en feutre est perméable. Par conséquent, sa perméabilité répond à l'objection du collège formulée dans sa lettre aux parents quant à une supposée interdiction de placer un tapis imperméable sur un sol qui, vu son revêtement minéralisé, est pourtant déjà fortement imperméabilisé.

Le coût estimé de ce tapis en feutre s'élèverait à moins de € 3,5/m² TVAC (voir offre ci-jointe). La superficie de la cour est estimée à 120 m² (10 x 12m). A cela s'ajoute l'allée latérale. La superficie maximale à couvrir devrait avoisiner les 200 m². Soit un total de € 565,00 HTVA / € 683,65 TVA 21% comprise. Ce tapis devrait pouvoir aisément être mis en place et fixé au sol par le personnel ouvrier de la commune.

Enfin, vu que le bâtiment est toujours en chantier et n'est donc pas utilisé par le grand public, et vu que la cour de récréation provisoire est ceinturée d'une grille et fermée par une porte métallique

ancrée dans le mur, il est manifeste que cet accès n'est pas encore indispensable pour les services de secours.

Cette proposition ne rendra pas la cour de l'école plus grande. Mais au moins, gageons que ce revêtement limitera pour les plus petits les chutes sur ce sol inapproprié et, en cas de chute, en atténuera quelque peu ses conséquences douloureuses.

Annexes :

- Photos (4) de la cour de l'école prises le 13.01.2021
- Mail du 08.12.2020 du collège communal pour l'envoi du planning des travaux aux membres du conseil
- Planning des travaux communiqué aux élus le 08.12.2020.
- Lettre du collège communal aux parents de l'école de Corswarem du 11.01.2021
- Offre de prix Technifeutre du 15.01.2021

Proposition de délibération

Le conseil, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant le chantier de construction de la salle Li Vî Cwarèm ;

Considérant que les travaux devaient durer 420 jours ouvrables et que le chantier a débuté le 20 août 2018 ;

Vu l'arrêt du chantier entre mars et septembre 2020 ;

Considérant le retard accumulé ;

Considérant que la réalisation des abords de la salle n'a pas encore débuté ;

Vu le calendrier de chantier transmis aux conseillers par le collège communal le 08.12.2020 ;

Vu que ce calendrier indique que le chantier aurait dû être terminé pour le 02.12.2020 au plus tard ;

Vu l'état du chantier, tant en ce qui concerne le bâtiment que ses abords ;

Vu le courrier adressé aux parents des enfants de l'école maternelle de Corswarem le 11.01.2021 dans lequel le collège écrit : « *la fin des travaux de la nouvelle cour de récréation est difficilement prévisible [sic.]. Nous l'espérons [sic.] dans les prochains mois* » ;

Considérant dès lors l'incapacité du collège de fournir un calendrier prévisionnel précis quant à l'achèvement de ces travaux ;

Considérant les répercussions de ce chantier sur la cour de l'école communale adjacente ;

Considérant le revêtement de cette cour de récréation provisoire ;

Considérant que les enfants s'occasionnent des blessures lorsqu'ils tombent sur ce revêtement ;

Considérant l'aveu d'impuissance du collège à apporter une solution rapide à la problématique de la dangerosité du revêtement de la cour de récréation provisoire, aveu acté dans sa lettre du 11.01.2021 : « *Soyez assurés que le Collège recherche, depuis un moment, des possibilités pour améliorer le quotidien des petits élèves et des adultes [...] force nous est de constater que les nombreuses solutions envisagées doivent être rejetées car imparfaites pour de multiples raisons* » ;

Considérant qu'il est pourtant indispensable d'apporter au plus vite une solution afin d'éviter, tant que faire se peut, que les enfants s'occasionnent de nouvelles blessures ;

Considérant les possibilités techniques existantes ;

Considérant que le placement d'un tapis en feutre permettra de couvrir et gommer les aspérités du sol, d'amortir quelque peu les chutes des enfants, tout en conservant une perméabilité à cette couverture ;

Vu que l'état actuel de la cour, en particulier sa ceinture grillagée et pour partie ancrée dans le mur du bâtiment de l'école, ne permet pas un accès aux services de secours par cette voie ;

Considérant dès lors que le placement de ce tapis ne portera en rien entrave à une éventuelle intervention de ceux-ci ;

Considérant les moyens humains et financiers de la commune ;

Après en avoir délibéré, sur proposition du groupe ECOLO,

Par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions ;

Décide :

Article 1^{er} : Le conseil communal charge le collège communal d'acquérir et d'installer en urgence et suivant les procédures ad-hoc un tapis en feutre afin de couvrir une superficie minimale permettant aux enfants de jouer en réduisant les blessures liées aux chutes.

Article 2 : la superficie minimale de cette couverture sera concertée avec le corps enseignant concerné et la direction de l'école.

Article 3 : vu l'absence de budget pour l'année 2021, la dépense sera ratifiée par le conseil communal à sa plus proche séance suivant l'engagement.